Strasbourg.eu
eurométropole

Les enjeux des mobilités à l'échelle du Bas-Rhin

Focus sur

la réglementation ZFEm
et
le projet de Réseau Express Métropolitain

Strasbourg.eu
eurométropole

La ZFE métropolitaine

Un outil pour diminuer la pollution atmosphérique afin d'améliorer la santé de la population

La pollution atmosphérique

- 48 000 décès/an en France et 500 décès/an sur l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Maladies chroniques, détérioration des fonctions respiratoires ;
- Impact en périnatalité (ex. poids naissance, impacts poumons et développement).

La part prépondérante du trafic routier dans les émissions polluantes :

- 60 % des émissions d'oxydes d'azote du territoire proviennent du trafic routier, mais également 22% des PM10 et des PM2,5

La France condamnée par le Conseil d'Etat et la Cour de Justice de l'Union Européenne pour le non-respect des valeurs limites fixées par l'OMS : le risque du paiement d'une amende de 100 M€/an

Des obligations légales et réglementaires qui se renforcent :

- LOM de 2019 : obligation pour les 11 métropoles en dépassement (dont l'EMS) de mettre en place une ZFEm
- La loi Climat en préparation : calendrier obligatoire pour les métropoles en dépassement à partir de 2023, obligation de ZFEm dans les EPCI de +150 000 hab.

AtMO GRAND EST

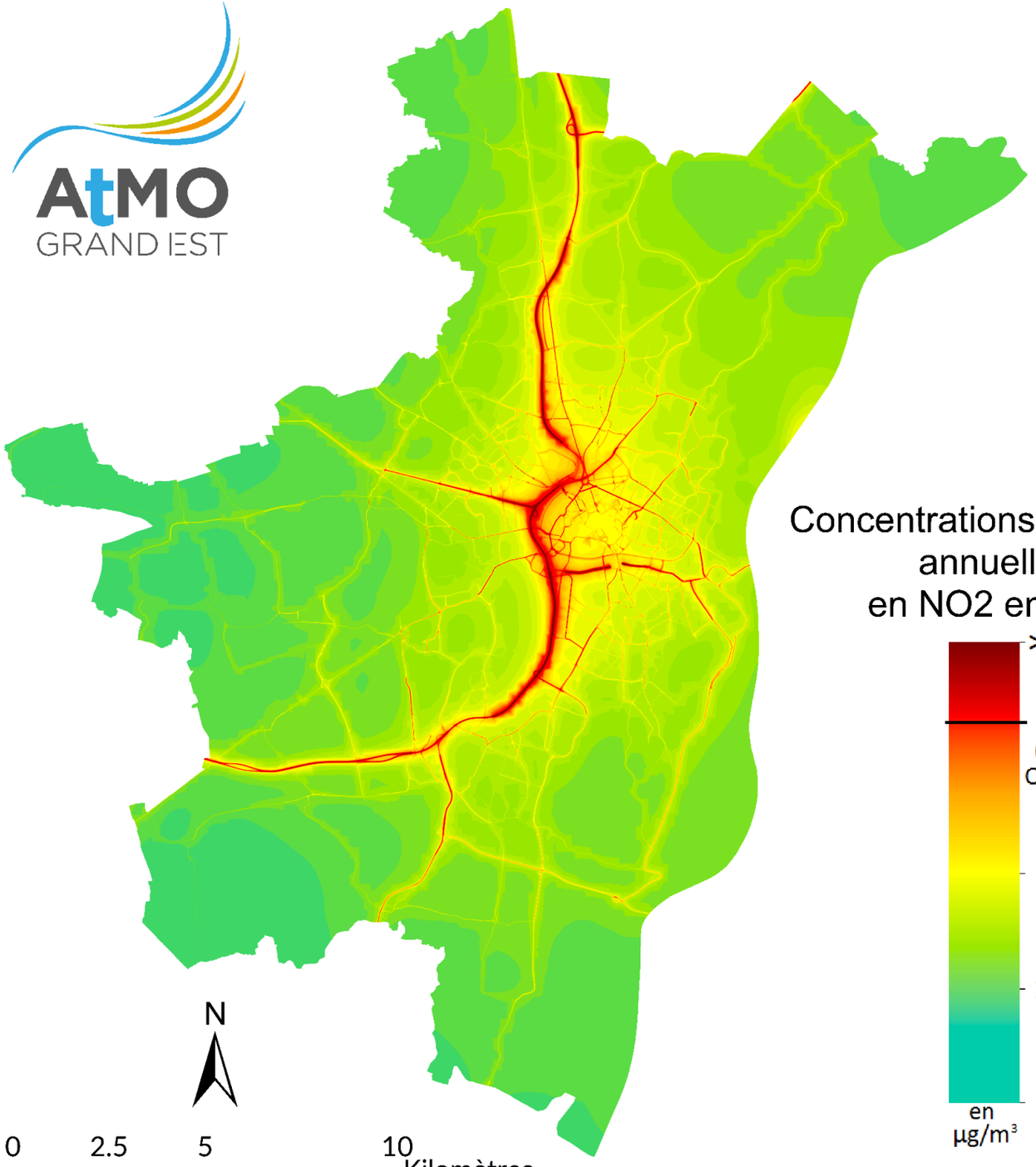

Source : Reporting version V2019a

© ATMO GRAND EST – 2020
© IGN – BDTOPO – 2017

Concentrations moyennes annuelles en NO2 en 2019

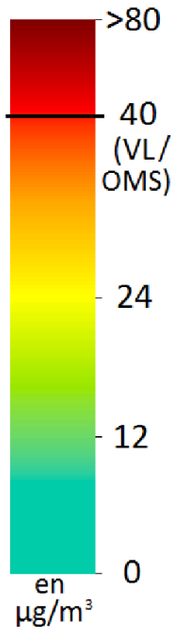

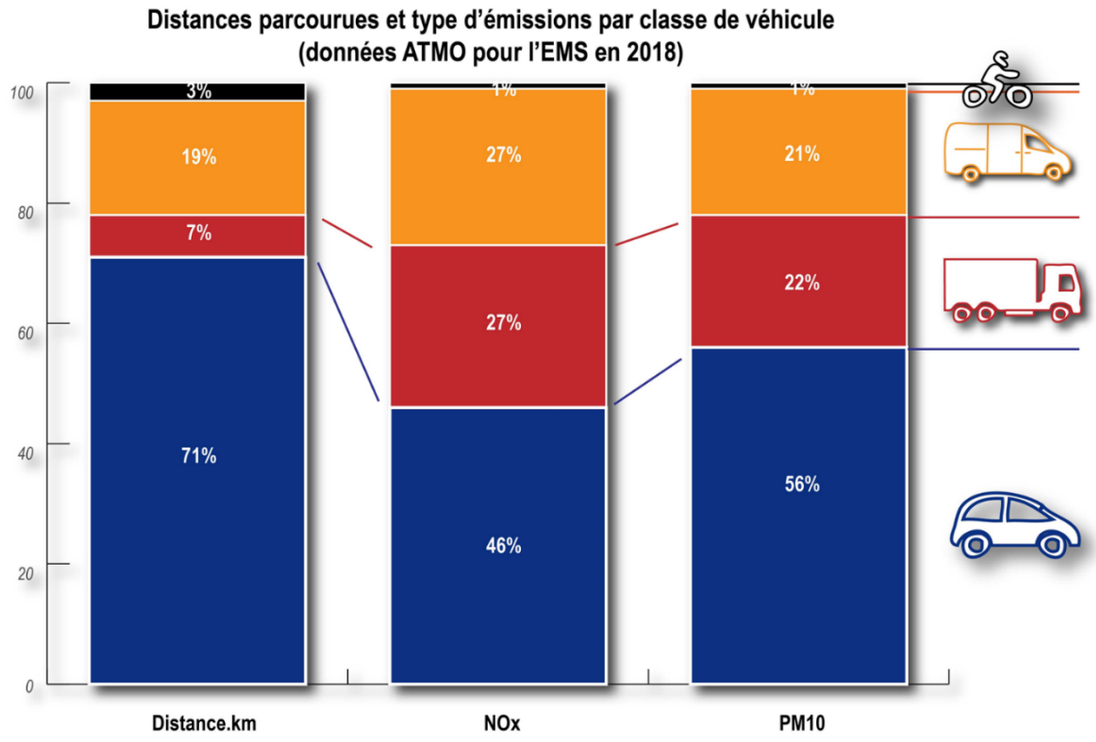

Distinction des véhicules sur la base des vignettes Crit'Air (âge et type de motorisation) :

Une première étape identique pour toutes les communes de l'Eurométropole au 1er janvier 2022 : l'interdiction des véhicules non classés et Crit'Air 5 (diesel immatriculé avant 2001).

L'objectif visé pour les communes de 1ère couronne en discussion : sortie des Crit'Air 2 au 1er janvier 2025 (une étape d'interdiction par an).

L'objectif visé pour les communes de 2ème couronne en discussion : sortie des Crit'Air 2 au 1er janvier 2028 (une étape d'interdiction tous les deux ans).

Le projet concernera :
- **Toutes les voiries** de l'Eurométropole, y compris l'A35 (sauf les voies de contournement au sud, à l'ouest et au nord)
- **Tous les véhicules** (sauf dérogations)

Un système de contrôle :
- Pédagogique (durant les premiers mois de mise en œuvre)
- Visuel entre 2022 et 2023
- À l'aide de radars automatiques à partir de la mi-2023

Préparer et anticiper la ZFE

Des concertations menées avec :

- Les maires, les présidents des intercommunalités voisines, la Préfecture, la Région, la CEA, l'Eurodistrict…
- Les acteurs du monde économique
- Les acteurs sociaux et de la solidarité
- Les acteurs de la santé

Une campagne d'information aux différentes échelles territoriales

Une conférence citoyenne entre avril et juin 2021 pour concerter et définir avec les habitants les solutions de mobilités pour améliorer la qualité de l'air en fonction des différences territoriales

Des aides pour accompagner les publics :

- Un accompagnement personnalisé vers les mobilités alternatives (travail avec les acteurs sociaux et les associations pour informer/orienter vers les solutions de mobilités alternatives)
- Un fonds métropolitain d'1M€ pour des incitations financières à privilégier les mobilités alternatives
- Un fonds métropolitain d'1 M€ pour aider les ménages fragiles et modestes à la reconversion automobile
- Un fonds métropolitain d'1M€ pour aider les TPE/PME dans la reconversion de leur flotte d'entreprises
- Des aides de l'Etat : prime à la reconversion automobile, bonus écologique, et aide spécifique ZFE

Une ambition inédite pour les mobilités alternatives

Mobilités alternatives : offres et aides de l'Eurométropole et de ses partenaires - existantes et à l'horizon 2025

Renforcer les services de transports en commun

RESEAU EXPRESS METROPOLITAIN

PROJETS EXTENSIONS TRANSPORTS

LE TRANSPORT EN COMMUN SUR RÉSERVATION

TSPO

Voie réservée transport en communs

Inciter à l'usage des transports en commun

Gratuité transports en commun pour les -18 ans

TARIFICATION SOLIDAIRE

PassMobilité 2.0

DU CONSEIL INDIVIDUALISE

AGENCE, N° VERT, PLATEFORME

Encourager les modes actifs

Adopte un cargo

VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Aides à l'achat vélos

VELOS TRAS

Nouveaux services, nouvelles pratiques, nouveaux carburants

COVOITURAGE

AUTOPARTAGE

MAILLAGE DE BORNES ELECTRIQUES / STATIONS GNV / H2

Aides à l'achat véhicules de l'Etat

Le Réseau express métropolitain

Le REM à la croisée des enjeux

- **Sanitaire** : Accompagner la mise en place progressive de la ZFE dans l'Eurométropole

- **Climatique** : Engager la décarbonation des mobilités à l'échelle du bassin de vie, donc au niveau du Bas-Rhin et transfrontalier

- **Équité territoriale** : Irriguer l'ensemble du bassin de vie en reliant Strasbourg aux couronnes de l'Eurométropole avec les autres villes et les secteurs de plus faible densité

- **Économie et énergie** : Accroitre l'utilité des infrastructures existantes pour offrir des services de transport plus attractifs, plus performants, plus économes et plus sobres

Objectif : Renforcer l'attractivité des transports collectifs pour diminuer le recours à la voiture en couronne et au-delà de l'Eurométropole

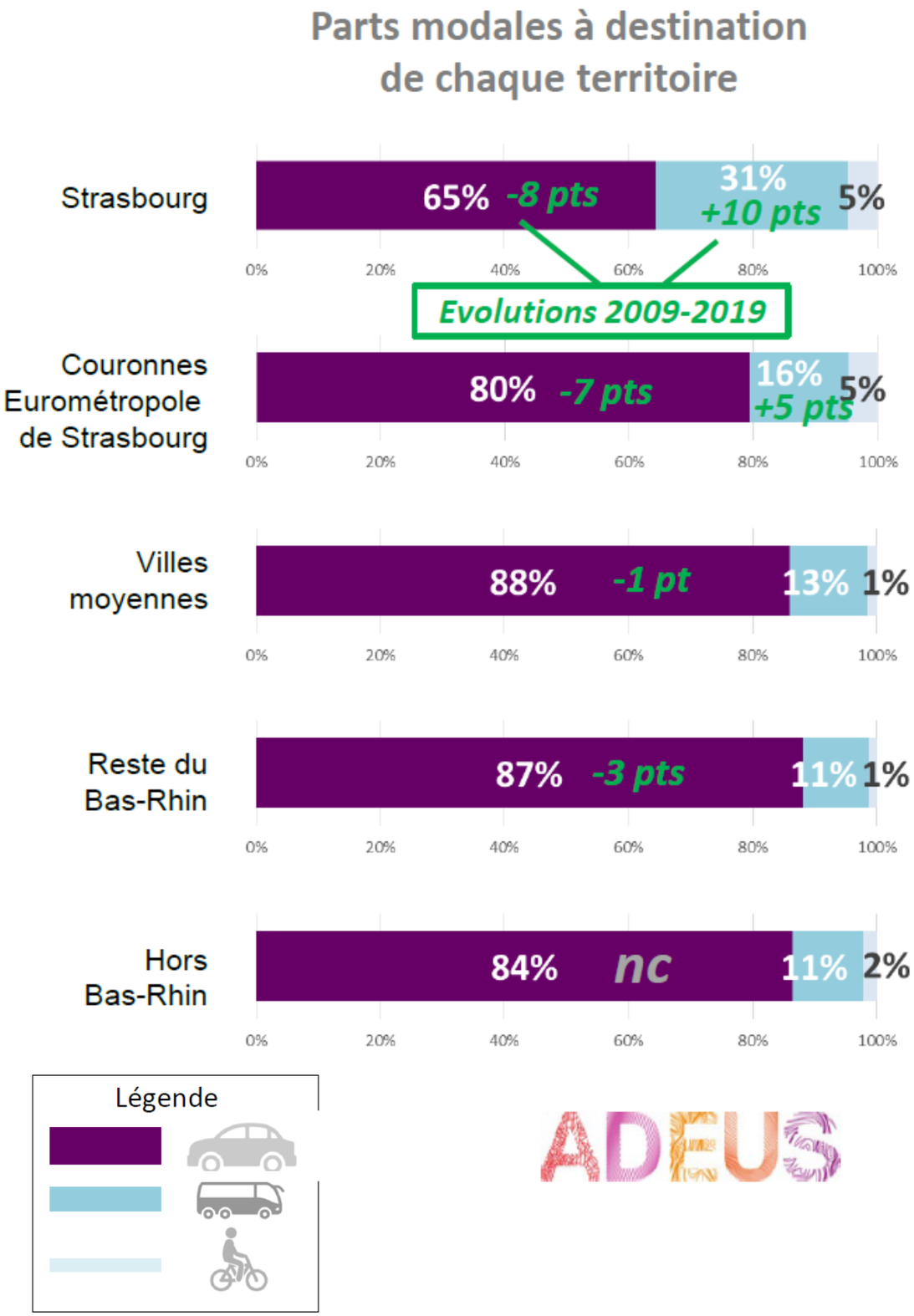

Ambition générale du projet

- **Organiser une offre de mobilité unifiée** : Mailler et articuler les réseaux de transport urbains et interurbains en favorisant le rabattement et l'intermodalité au niveau des gares y compris par les modes actifs

- **Articuler les dessertes à plusieurs échelles territoriales** : Structurer des mobilités tant au sein de l'Eurométropole de Strasbourg qu'à l'échelle du Bas-Rhin et de l'Ortenau

- **Renforcer l'usage des infrastructures existantes** : Organiser l'offre ferroviaire selon les standards d'une desserte urbaine sur les branches de l'étoile ferroviaire, en améliorant à court terme le cadencement, les fréquences, l'amplitude et la fiabilité des services

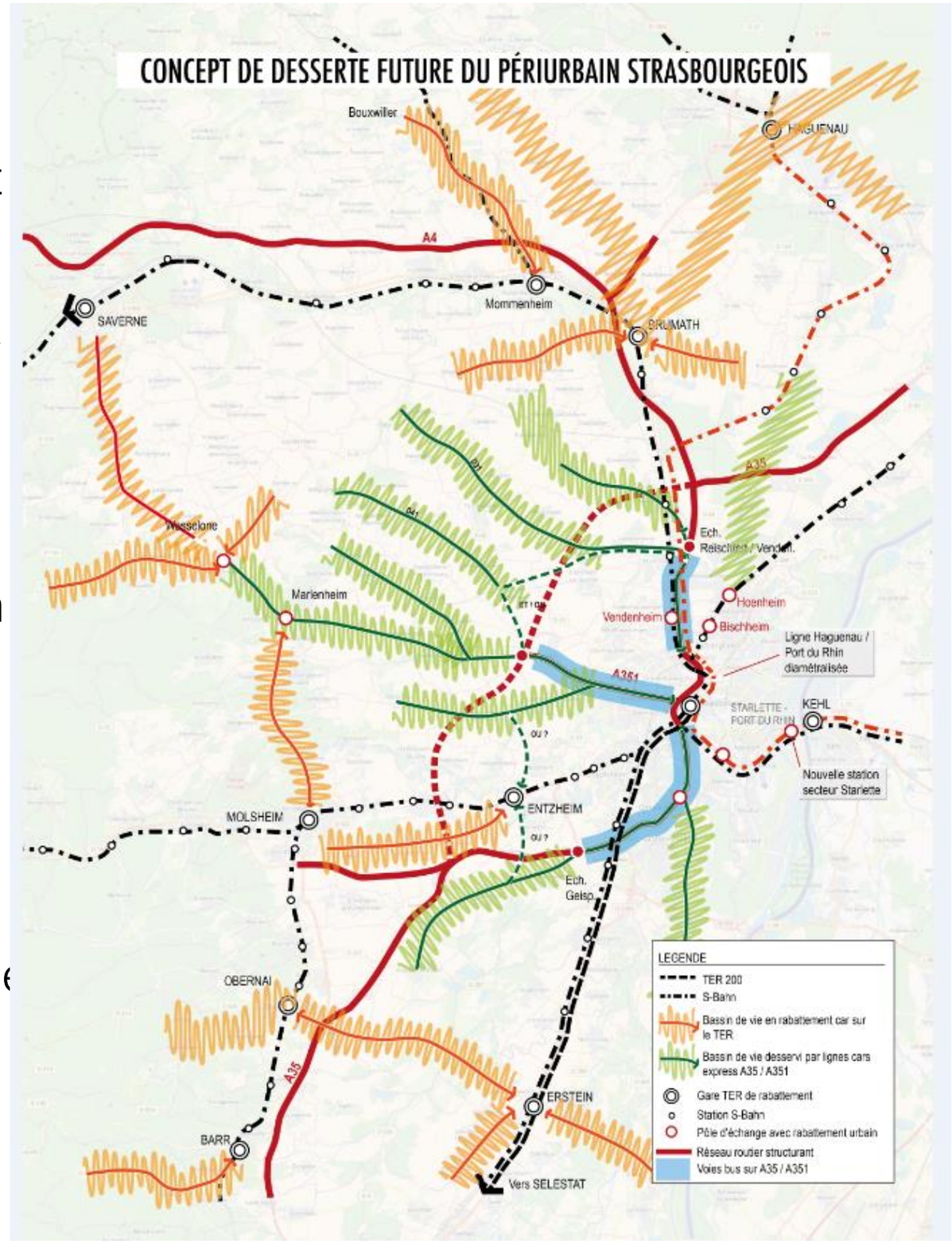

4. Le Réseau express métropolitain

Objectifs pour la desserte ferroviaire du REM

- **D'ici 2022** : Optimisation des dessertes à infrastructures existantes pour atteindre une **fréquence de 30 min toute la journée, avec une amplitude élargie** sur toutes les branches de l'étoile ferroviaire et dans les 13 gares de l'Eurométropole. Les liaisons Mommenheim – Sélestat et Haguenau – Port du Rhin pourront être **diamétralisées.**
- **D'ici 2030** : Mise en œuvre d'aménagements pour déployer une **offre cadencée aux 15 min** dans un maximum des gares de l'Eurométropole et au-delà. Les gares seront progressivement réaménagées pour faciliter le rabattement (modes actifs, bus/tram, P+R)

Gares bénéficiant d'une desserte au 1/4 h en heure de pointe

Autres gares

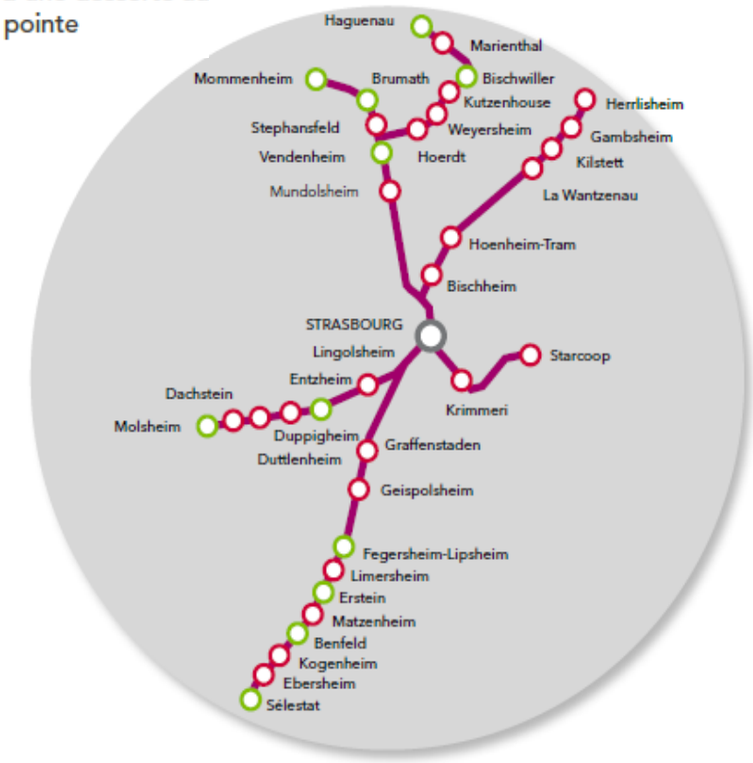

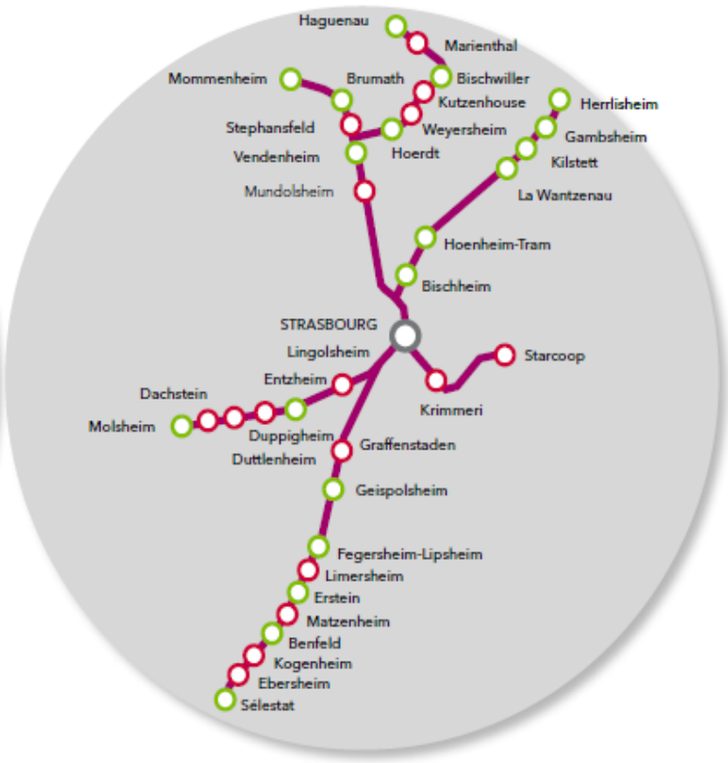

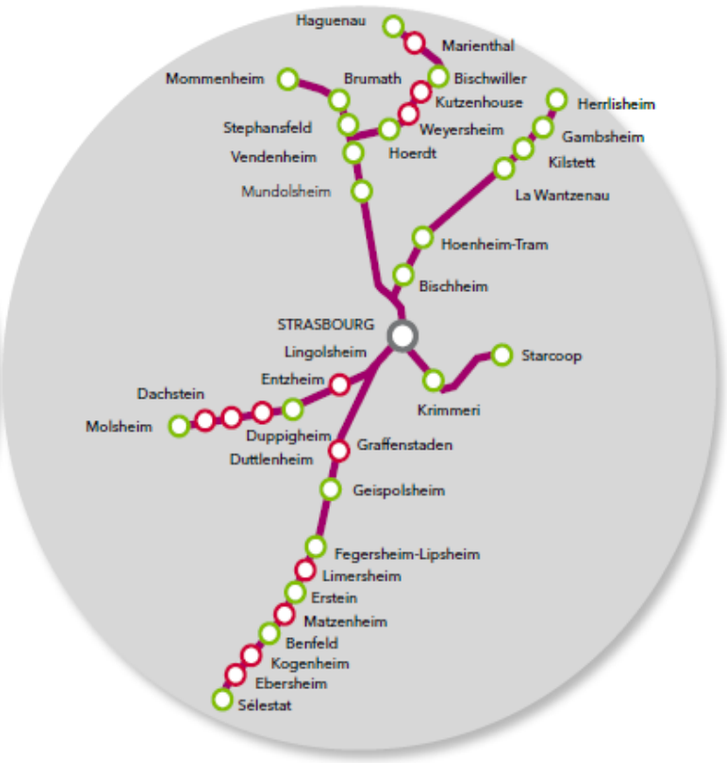

31% gares en 2019 → 53% gares en 2022 → 64% gares en 2030

Volet routier complémentaire du REM

- Un **réseau de cars interurbains** complètera le réseau ferré pour desservir tous les secteurs éloignés de l'étoile ferroviaire. Des **couloirs réservés aux cars seront créés sur l'A35 et l'A351** dès l'ouverture du COS

- L'offre REM routière proposera des **niveaux de service équivalents à ceux proposés** par le REM ferroviaire en termes de fréquence et d'amplitude
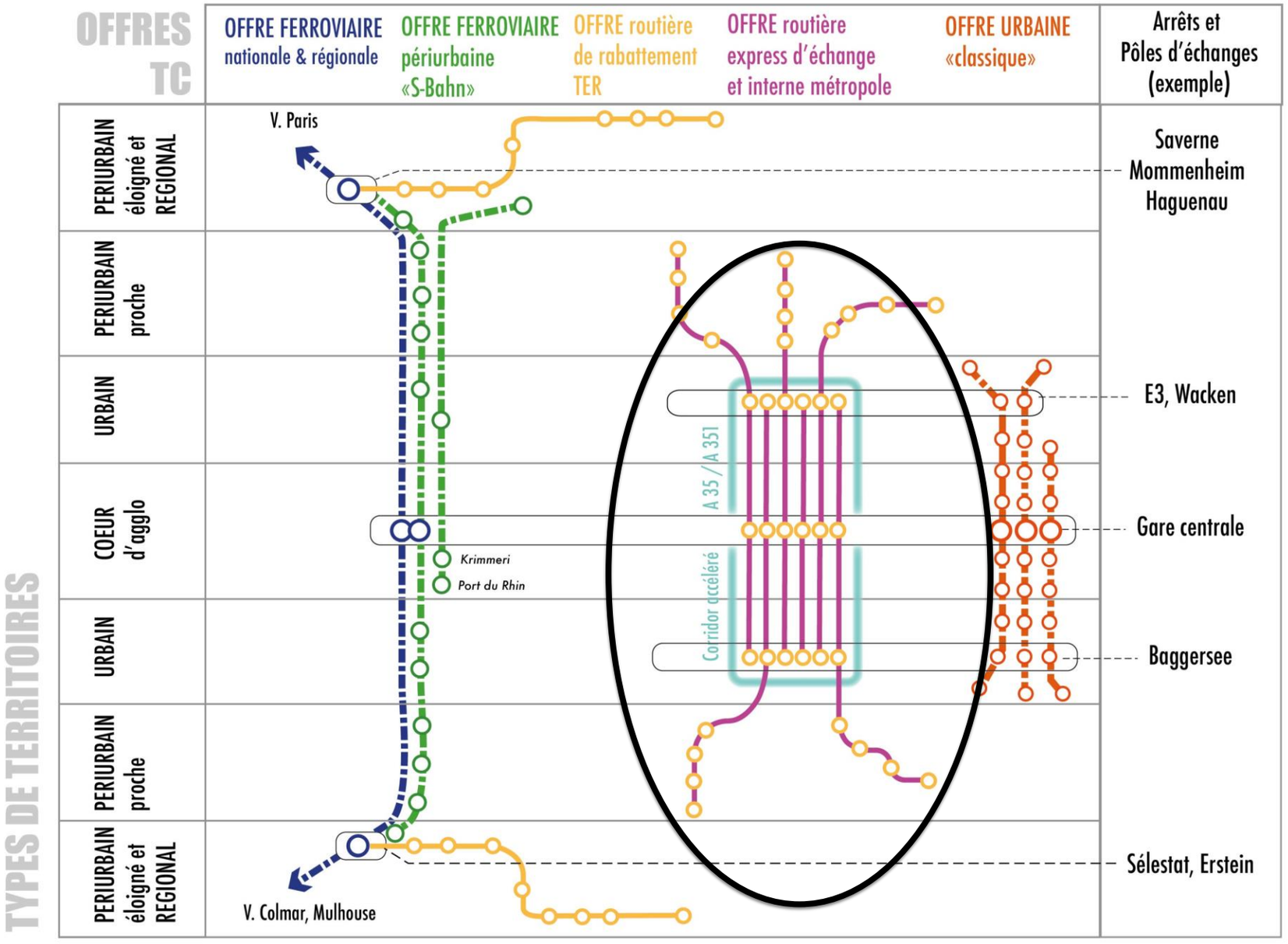
- Elle permettra de rejoindre sans correspondance le cœur de l'agglomération mais aussi de traverser directement l'Eurométropole pour relier rapidement certains pôles entre eux